

Lors du vote du compte administratif

Nombre de membres en exercice  11  
 Nombre de membres présents  11  
 Nombre de suffrages exprimés  10  
 Votes 10 Contre  0 Pour  10

COMMUNE DE BERNEVILLE

DELIBERATION  
 SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF  
 SUR LE COMPTE DE GESTION  
 SUR L'AFFECTATION DU RESULTAT

Lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats

Nombre de membres en exercice  11  
 Nombre de membres présents  11  
 Nombre de suffrages exprimés  10  
 Votes 10 Contre  0 Pour  10

Date de la convocation..... 22/03/2022

Séance du 22/03/2022 à 18 heures... 2022  
 JEAN-LUC TRICK après s'être fait

Le 22/03/2022 réuni sous la présidence (1) de M. JULIEN BELLENGIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021, dressé par M. JEAN-LUC TRICK après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		524 206,71 €
Part affectée à investiss		216 738,57 €
Opérations de l'exercice	281 536,35 €	423 065,02 €
Totaux	281 536,35 €	730 533,16 €
Résultat de clôture		448 996,81 €

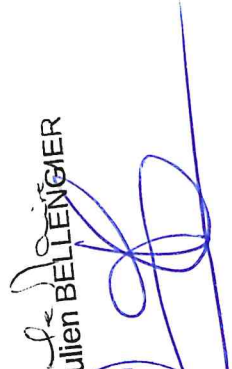

Besoin de financement  
 Excédent de financement  
 Restes à réaliser DEPENSES  
 Restes à réaliser RECETTES  
 Besoin total de financement  
 Excédent total de financement

INVESTISSEMENT	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
120 895,22 €	
257 572,78 €	388 609,47 €
378 468,00 €	388 609,47 €
	10 141,47 €
10 141,47 €	
8 704,20 €	
1 437,27 €	



ENSEMBLE	
DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
120 895,22 €	524 206,71 €
	216 738,57 €
539 109,13 €	811 674,49 €
660 004,35 €	1 119 142,63 €
	459 138,28 €

- 2° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4° Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros,
- 5° Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

Ont signé au registre des délibérations MM. LES MEMBRES au compte 1068 (recette d'investissement)  
 au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

  
 Julien BELLENGIER  


Pour expédition conforme,  
 Le Président (lors du vote du compte administratif),

Le Président (lors du vote du compte de gestion et de l'affectation des résultats),  
  
 Jean-Luc TRICK  


(1) Le Maire ne doit pas présider la séance au cours de laquelle est débattu le compte administratif et il ne doit pas participer au vote.